



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
DE LA FORMATION DES CADRES  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Classes Préparatoires aux Grandes Écoles  
– CPGE –

Rapport

Rentrée scolaire de septembre 2008  
&  
Bilan de l'année scolaire 2007/2008



# Chapitre 1. Aperçu sur le dispositif des CPGE

## 1. Finalité du système

Le système des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) a pour mission de participer à la formation d'une élite nationale capable de piloter l'essor du pays pour lui faire gravir les échelons du progrès scientifique et technologique.

Sur une durée de scolarité de deux ans<sup>1</sup>, les CPGE dispensent des formations d'un niveau correspondant au premier cycle de l'enseignement supérieur. Les élèves y acquièrent une culture générale solide leur permettant de :

- s'approprier une méthodologie de travail basée sur l'organisation, l'investigation, la prise d'initiative personnelle et la persévérance ;
- développer l'autonomie et les aptitudes de communication –aussi bien à l'écrit qu'à l'oral–, ainsi que de réflexion et de raisonnement ;
- s'adapter aux différentes situations-problèmes ;
- se familiariser progressivement avec les situations nécessitant un effort soutenu qui pourraient se présenter durant leurs formations ultérieures et pendant l'exercice de leurs professions.

## 2. Organisation des enseignements

Les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) dispensent une formation post-baccalauréat (arrêté ministériel N° 455.02 du 05 juin 2004). Elles dépendent du département de l'Enseignement Scolaire.

La qualité de la formation générale dispensée dans ces classes repose sur la pluridisciplinarité. Elle exige des élèves des CPGE une assiduité totale, indispensable pour décrocher une place aux Concours d'accès aux plus prestigieux des Instituts et des Grandes Écoles au Maroc et à l'étranger.

---

<sup>1</sup> Ou 3 ans pour les élèves qui redoublent la deuxième année des CPGE.

Cela nécessite donc un fort engagement et un bon équilibre physique et psychique.

Les CPGE sont réparties en 3 grands pôles : un pôle scientifique et technologique, un pôle économique et commercial ainsi qu'un pôle littéraire.

Les classes préparatoires scientifiques et technologiques sont organisées en 4 filières :

- Mathématique et Physique ou MP (arrêté ministériel N° 456.02 du 5 juin 2004) ;
- Physique et Sciences de l'Ingénieur ou PSI (arrêté ministériel N° 458.02 du 5 juin 2004) ;
- Technologie et Sciences Industrielles ou TSI (arrêté ministériel N° 460.02 du 5 juin 2004) ;
- Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre ou BCPST (arrêté ministériel N° 2519.07 du 19 novembre 2007).

Les classes préparatoires économiques et commerciales offrent 2 options :

- Économie et Commerce, option Scientifique ou ECS (arrêté ministériel N° 462.02 du 5 juin 2004) ;
- Économie et Commerce, option Technologique ou ECT (arrêté ministériel N° 464.02 du 5 juin 2004).

Les classes préparatoires littéraires sont organisées en 1 filière :

- Lettres et Sciences Humaines ou LSH (arrêté ministériel N° 461.02 du 5 juin 2004).

### **3. Carte scolaire 2008/2009 des CPGE**

#### **3.1. Établissements publics**

L'effort consenti par le ministère a permis de doter la quasi-totalité des régions du Royaume de centres de CPGE. En effet, 14 Académies Régionales d'Éducation et de Formation (AREF) disposent d'un centre de CPGE ou plus.

Le réseau des CPGE publiques est composé actuellement de :

- 83 classes de 1<sup>ère</sup> année
- 77 classes de 2<sup>ème</sup> année

- soit un total de 160 classes réparties dans 24 centres abritant des CPGE.

La structure pédagogique des centres est déterminée en fonction du vivier de recrutement (nombre de bacheliers de la zone de sélection) et de la capacité d'accueil de l'établissement. Celle-ci dépend en grande partie des locaux disponibles : salles d'enseignement général, laboratoire et salles spécialisées, internat<sup>2</sup>. La structure minimale répond à des normes dont l'objectif est d'assurer une émulation suffisante au sein de l'établissement. L'annexe 1 donne le détail de la carte scolaire des établissements publics des CPGE.

La rentrée scolaire de septembre 2008 a connu une évolution réelle tant au niveau du nombre de centres qu'au niveau du nombre de classes. Elle se caractérise par :

- l'ouverture de deux nouveaux centres CPGE :
  - au Collège Salmane Al-Farissi à Salé avec 2 classes de 1<sup>ère</sup> année MPSI ;
  - au lycée technique à Settat avec 2 classes de 1<sup>ère</sup> année TSI ;
- l'extension de centres existants par l'ouverture de nouvelles classes :
  - 3 classes de 1<sup>ère</sup> année MPSI au sein du lycée Al-Khansaâ à Casablanca ;
  - 2 classes de 2<sup>ème</sup> année MP au lycée Lissane-Eddine Ibn Al-Khatib à Laâyoune ;
  - 2 classes de 2<sup>ème</sup> année MP au lycée technique à Mohammadia ;
  - 2 classes de 2<sup>ème</sup> année MP au lycée Moulay Youssef à Rabat ;
  - 2 classes de 2<sup>ème</sup> année MP au lycée technique à Taza.
  - 2 classes de 1<sup>ère</sup> année PCSI au sein du lycée Moulay Idriss à Fès ;
  - 2 classes de 1<sup>ère</sup> année PCSI au sein du lycée Moulay Youssef à Rabat ;
  - 2 classes de 2<sup>ème</sup> année PSI au lycée Ibn Timiya à Marrakech ;
  - 1 classe de 2<sup>ème</sup> année TSI au lycée Omar Ibn Abdelaziz à Oujda ;
  - 1 classe de 1<sup>ère</sup> année ECT au sein du lycée Ibn Timiya à Marrakech ;

---

<sup>2</sup> Le régime d'internat étant obligatoire en CPGE, tous les établissements publics de CPGE disposent d'un internat.

Enfin, signalons que, par manque d'élèves inscrits, la rentrée de septembre 2008 a connu la fermeture des sections suivantes :

- les 2 classes de 1<sup>ère</sup> année ECS et ECT du CPR d'El Jadida ;
- la classe de 1<sup>ère</sup> année ECT du lycée Technique de Taza ;
- la classe de 2<sup>ème</sup> année ECT du lycée Al-Khansaâ de Casablanca.

Le tableau suivant donne le bilan des créations pour la rentrée de septembre 2008.

**Tableau 1. Bilan des créations de classes pour la rentrée de septembre 2008.**

Classes	MPSI	MP	PCSI	PSI	TSI	TSI	ECS	ECT	ECT	Total
					1 <sup>e</sup> A	2 <sup>e</sup> A	1 <sup>e</sup> A	1 <sup>e</sup> A	2 <sup>e</sup> A	
Créations	5	8	4	1	2	1	0	1	1	23
Suppressions	1 <sup>(3)</sup>	0	0	0	0	0	1	2	1	5
<b>Bilan</b>	4	8	4	1	1	1	-1	-1	1	18

L'annexe 11 donne la liste des établissements publics des CPGE et leurs coordonnées.

### 3.2. Établissements privés

La rentrée scolaire de septembre 2008 a connu l'ouverture de 4 nouveaux établissements privés de CPGE autorisés par les Académies Régionales d'Éducation et de Formation conformément aux dispositions de la note<sup>4</sup> N° 89 (21 mai 2007). Il s'agit de :

- Carnot Prépa à Méknès ;
- Sophosse Prépa à Tanger ;
- ESCK à Kénitra ;
- Yassamine à Casablanca.

Le nombre d'établissements privés abritant des CPGE passe ainsi de 28 établissements en 2007/2008 à 32 établissements en 2008/2009 avec un total de 102 classes.

<sup>3</sup> Transférée au collège Salmane Al-Farissi à Salé.

<sup>4</sup> La note N°89 du 21 mai 2007, fixe les conditions d'ouverture ou d'extension des CPGE dans les établissements privés. Elle donne également, le détail de la procédure à suivre.

L'annexe 2 donne la carte scolaire des établissements privés abritant des CPGE.

L'annexe 12 donne les coordonnées des établissements privés des CPGE autorisés pour l'année scolaire 2008/2009.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur l'évolution entre 2007/2008 et 2008/2009 de l'offre globale en CPGE des établissements publics et privés.

**Tableau 2. Évolution de l'offre CPGE entre 2007/2008 et 2008/2009.**

	Public			Privé		
	2007 2008	2008 2009	Évolution	2007 2008	2008 2009	Évolution
<b>Établissements</b>	22	24	<b>8,3%</b>	27	32	<b>18,5%</b>
<b>Classes de 1<sup>ère</sup> A</b>	75	83	<b>10,7%</b>	41	51	<b>24,4%</b>
<b>Classes de 2<sup>ème</sup> A</b>	66	77	<b>16,7%</b>	46	51	<b>10,9%</b>
<b>Total des classes</b>	<b>141</b>	<b>160</b>	<b>13,5%</b>	<b>87</b>	<b>102</b>	<b>17,2%</b>





# Chapitre 2. Accès en première année des CPGE

## 1. Modes d'accès aux CPGE

L'accès aux CPGE est organisé selon 3 voies différentes :

- Pour les titulaires d'un baccalauréat marocain, l'accès aux CPGE est réglementé par la note ministérielle N°42 du 4 avril 2008 (note de sélection). Elle précise les modalités et les étapes à suivre pour la candidature ainsi que toutes les opérations de sélection et d'inscription.
- Pour les élèves de nationalité marocaine titulaires d'un baccalauréat étranger<sup>5</sup>, les dossiers sont traités au niveau du service central par une commission spéciale. Une vingtaine de places – toutes filières confondues – est réservée chaque année à cette catégorie de candidats.
- Pour les élèves de nationalité étrangère titulaires d'un baccalauréat étranger, l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) centralise les dossiers de candidature. Elle gère aussi le quota réservé à cette catégorie de candidats. Au total une centaine de places, toutes filières confondues, est mise à la disposition de l'AMCI.

Le tableau ci-dessous donne un résumé des 3 voies d'accès en fonction du type de baccalauréat et de la nationalité du candidat.

**Tableau 3. Modes d'accès aux CPGE.**

Baccalauréat		
Nationalité	Marocain	Autre
Marocaine	voie 1	voie 2
Autre	voie 1	voie 3

<sup>5</sup> Notamment le baccalauréat de type « mission ».

## 2. Accès suivant la voie 1

L'accès en CPGE selon cette voie est réservé aux candidats titulaires du baccalauréat marocain (session 2008). La note de sélection<sup>6</sup> définit les conditions de candidature et les étapes à suivre.

Le tableau ci-dessous donne la correspondance entre 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année des différentes filières de CPGE ainsi que les quotas réservés à chaque série de baccalauréat selon les filières de CPGE.

**Tableau 4. Quotas réservés dans les différentes filières des CPGE aux différentes séries du baccalauréat.**

CPGE	2 <sup>ème</sup> année	MP	PSI	TSI	BCPST	ECS	ECT	LSH
	1 <sup>ère</sup> année	MPSI	PCSI	TSI	BCPST	ECS	ECT	LSH
Baccalauréat	SM	90%	40%		20%	50%	10%	10%
	SX-SP	5%	40%		20%			
	SX-SVT	5%	20%		60%	50%	10%	10%
	SX-Agro							
	STE			50%				
	STM			50%				
	SE						50%	10%
	SGC						30%	
	LSH							60%
	EO							10%

La sélection des candidats se fait au sein de chaque centre CPGE par une commission constituée de professeurs de CPGE et présidée par le Directeur du Centre assisté du Directeur d'étude et du surveillant général d'internat (arrêté ministériel N° 2518.07 du 19 novembre 2007).

Cette sélection se fait sur étude du dossier anonyme du candidat sur la base de ses résultats scolaires, des avis motivés de ses professeurs du secondaire qualifiant et de son profil général (tendance à l'amélioration et au progrès, capacité d'adaptation, ... etc.).

### 2.1. Conditions de candidature

La note de sélection arrête les conditions de candidature comme suit :

<sup>6</sup> Note ministérielle N°42 du 4 avril 2008.

1. être âgé de 21 ans au plus à la date du 31 décembre de l'année de candidature ;
2. être titulaire du baccalauréat marocain de l'année en cours avec la mention « assez bien » au moins ;
3. disposer d'une note de candidature  $M_c$  supérieure ou égale à 13/20. Cette note étant calculée comme suit :  $M_c = (M_1 + M_2) / 2$ , où :
  - $M_1$  est la moyenne de passage de la 1<sup>ère</sup> année à l'année terminale du cycle du baccalauréat ;
  - $M_2$  est la moyenne du contrôle continu du 1<sup>er</sup> semestre de l'année terminale du cycle du baccalauréat.

Toutefois les candidats titulaires d'un baccalauréat des séries techniques industrielles (STE, STM) ou sciences mathématiques (SM) ne sont pas assujettis aux conditions de mention et de présélection (alinéas 2. et 3. ci-dessus).

## 2.2. Zones de sélection

La note de sélection précise aussi les zones de sélection de chaque établissement pour les différentes filières dont il dispose. Cette répartition géographique se base sur 3 principes :

- la proximité géographique ;
- l'unité de la région ;
- l'équité envers les élèves des différentes régions (nombre moyen de bacheliers par place en CPGE).

L'annexe 3 donne les zones de sélection des différents centres de CPGE en fonction des filières.

## 2.3. Déroulement de l'opération de sélection et résultats

### 2.3.1. Accès en classe de MPSI

Les 16 différents établissements de CPGE disposant de classes MPSI, ont reçu 10 329 demandes d'accès en 1<sup>ère</sup> année MPSI. Le tableau ci-dessous donne la répartition de ces demandes par série du baccalauréat ainsi que le nombre de demandes satisfaites. Il est à noter le faible taux de candidature des bacheliers de la série Sciences expérimentales – option SVT, malgré le nombre important des bacheliers de cette option.

**Tableau 5. Répartition des demandes d'accès en MPSI selon les séries du BAC.**

MPSI BAC	Demandes exprimées		Demandes satisfaites	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
SM	5 618	54,4%	1468	26,1%
SX-SP	3 058	29,6%	81	2,6%
SX-SVT	1 653	16,0%	81	4,9%
Total SX	4 711	45,6%	162	3,4%
Total général	10 329	100%	1 630	15,8%

### 2.3.2. Accès en classe de PCSI

Au total, 12 286 candidatures, pour l'accès en 1<sup>ère</sup> année PCSI, ont été traitées par les 5 établissements de CPGE disposant de classes PCSI. Le tableau ci-dessous donne la répartition de ces demandes par série du baccalauréat ainsi que le nombre de demandes satisfaites. Comme pour l'accès en MPSI, on peut remarquer le faible taux de candidature des bacheliers de la série Sciences expérimentales – option SVT.

**Tableau 6. Répartition des demandes d'accès en PCSI selon les séries du BAC.**

PCSI BAC	Demandes exprimées		Demandes satisfaites	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
SM	4 716	38,4%	155	3,3%
SX-SP	5 622	45,8%	155	2,8%
SX-SVT	1 945	15,8%	73	3,8%
SX-Agro	3	0,02%	0	0,0%
Total SX	7 570	61,6%	228	3,0%
Total général	12 286	100%	383	3,1%

### 2.3.3. Accès en 1<sup>ère</sup> année TSI

Les 4 établissements de CPGE disposant des classes de la filière TSI, ont reçu 1 371 demandes d'accès en 1<sup>ère</sup> année TSI. Le tableau ci-dessous donne la répartition de ces demandes par série du baccalauréat ainsi que le nombre de demandes satisfaites. On peut remarquer que les demandes de candidatures des élèves de la série STM ne dépassent pas 25% des demandes, contre 75% pour la série STE.

**Tableau 7. Répartition des demandes d'accès en TSI selon les séries du BAC.**

TSI	Demandes exprimées		Demandes satisfaites		
	BAC	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
STE		1 028	75,0%	254	24,7%
STM		343	25,0%	100	29,2%
Total général		1 371	100%	354	25,8%

### 2.3.4. Accès en 1<sup>ère</sup> année BCPST

Au total, 5 091 candidatures, pour l'accès en 1<sup>ère</sup> année BCPST, ont été traitées par les 2 établissements de CPGE disposant de classes BCPST. Le tableau ci-dessous donne la répartition de ces demandes par série du baccalauréat ainsi que le nombre de demandes satisfaites. On peut y remarquer en particulier le taux important (61,0%) des candidatures des élèves de l'option SVT et le faible taux de la série SM (11,5%).

**Tableau 8. Répartition des demandes d'accès en 1<sup>ère</sup> année BCPST selon les séries du BAC.**

BCPST	Demandes exprimées		Demandes satisfaites		
	BAC	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
SM		586	11,5%	14	2,4%
SX-SP		1 390	27,3%	14	1,0%
SX-SVT		3 105	61,0%	44	1,4%
SX-Agro		10	0,2%	0	0,0%
Total SX		4 505	88,5%	58	1,3%
Total général		5 091	100%	72	1,4%

### 2.3.5. Accès en 1<sup>ère</sup> année ECS

Au total, 2 163 demandes d'accès en 1<sup>ère</sup> année ECS ont été traitées par le lycée Omar Al-Khayam à Rabat, seul établissement public disposant de cette filière en 2008/2009. Le tableau ci-dessous donne la répartition de ces demandes ainsi que le nombre de demandes satisfaites.

**Tableau 9. Répartition des demandes d'accès en 1<sup>ère</sup> année ECS selon les séries du BAC.**

ECS	Demandes exprimées		Demandes satisfaites		
	BAC	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
SM		579	26,8%	19	3,3%
SX		1 584	73,2%	19	1,2%
Total général		2 163	100%	38	1,8%

### 2.3.6. Accès en 1<sup>ère</sup> année ECT

1 179 demandes d'accès en 1<sup>ère</sup> année ECT ont été traitées par les 2 établissements publics de CPGE disposant de la filière ECT. Le tableau ci-dessous donne la répartition de ces demandes par série du baccalauréat ainsi que le nombre de demandes satisfaites.

**Tableau 10. Répartition des demandes d'accès en 1<sup>ère</sup> année ECT selon les séries du BAC.**

ECT BAC	Demandes exprimées		Demandes satisfaites	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
SM	144	12,2%	8	5,6%
SX	463	39,3%	8	1,7%
SE	407	34,5%	36	8,8%
SGC	165	14,0%	22	13,3%
Total général	1 179	100%	74	6,3%

### 2.3.7. Accès en 1<sup>ère</sup> année LSH

Au total, 697 demandes d'accès en 1<sup>ère</sup> année LSH ont été traitées par les 2 établissements publics de CPGE disposant de la filière LSH. Le tableau ci-dessous donne la répartition de ces demandes par série du baccalauréat ainsi que le nombre des demandes satisfaites.

**Tableau 11. Répartition des demandes d'accès en 1<sup>ère</sup> année LSH selon les séries du BAC.**

LSH BAC	Demandes exprimées		Demandes satisfaites	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
SM	0	0%	0	-
SX	37	5,3%	8	21,6%
SE	3	0,4%	3	100%
LSH	649	93,1%	24	3,7%
EO	8	1,1%	3	37,5%
Total	697	100%	38	5,5%

## 3. Accès suivant la voie 2

L'accès en CPGE selon cette voie est réservé aux candidats marocains titulaires d'un baccalauréat étranger en 2008. Le service central a reçu 17 dossiers de candidats tous titulaires d'un baccalauréat français. Le tableau ci-dessous donne la répartition selon les filières, des 13 candidats retenus par la commission spéciale.

**Tableau 12. Répartition des candidats sélectionnés selon la voie 2.**

Établissement	Ville	MPSI	PCSI	ECS	Total
Lycée Mohammed V	Casablanca	7	1	-	8
Lycée Al-Khansaâ	Casablanca	3	-	-	3
Lycée Réda Slaoui	Agadir	1	-	-	1
Lycée Omar Al-Khayam	Rabat	-	-	1	1
Total		11	1	1	13

Des 13 candidats retenus, seuls 3 se sont inscrits en classe de MPSI au Lycée Mohammed V de Casablanca.

## 4. Accès suivant la voie 3

L'accès selon cette voie est réservé aux bacheliers des pays arabes et africains avec lesquels le Maroc a signé des accords de coopération dans ce sens. Pour cela, chaque année, une centaine de places en CPGE est mise à la disposition de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) qui procède à leur répartition en fonction des demandes des élèves étrangers.

## 5. Bilan global des inscriptions en 1<sup>ère</sup> année des CPGE

### 5.1. Aspect quantitatif

L'effort d'extension consenti par le Ministère dans le cadre de l'accompagnement de l'« Initiative gouvernementale 10 000 ingénieurs » d'une part, et l'intérêt du secteur privé envers les CPGE d'autre part, ont permis d'élargir l'offre CPGE. Le tableau ci-dessous décrit l'offre globale en CPGE dans les secteurs public et privé.

**Tableau 13. Offre globale en CPGE dans les secteurs public et privé.**

	Effectif des élèves			Pourcentage des élèves	
	public	privé	Total	public	privé
1 <sup>ère</sup> année	2694	1212	3 906	69,0%	31,0%
2 <sup>ème</sup> année	2327	1310	3 637	64,0%	36,0%
<b>Total</b>	<b>5021</b>	<b>2522</b>	<b>7 543</b>	<b>66,6%</b>	<b>33,4%</b>

Cette offre a connu une nette évolution entre 2007/2008 et 2008/2009 comme le montre le tableau suivant pour le public et le privé, en 1<sup>ère</sup> et en 2<sup>ème</sup> année.

**Tableau 14. Évolution de l'offre CPGE entre 2007/2008 et 2008/2009.**

Effectif élèves	Public			Privé			Global		
	2007 2008	2008 2009	Évolution	2007 2008	2008 2009	Évolution	2007 2008	2008 2009	Évolution
1 <sup>ère</sup> A	2310	2694	16,6%	912	1212	32,9%	3222	3906	21,2%
2 <sup>ème</sup> A	2055	2327	13,2%	1192	1310	9,9%	3247	3637	12,0%
<b>Total</b>	<b>4365</b>	<b>5021</b>	<b>15,0%</b>	<b>2104</b>	<b>2522</b>	<b>19,9%</b>	<b>6469</b>	<b>7543</b>	<b>16,6%</b>

### 5.1.1 Répartition des élèves par centre

La répartition des élèves inscrits en CPGE dans les différentes filières est donnée à l'annexe 4 pour les établissements publics et à l'annexe 5 pour les établissements privés.

Dans le cas des établissements publics (annexe 6), le nombre d'élèves par classe varie entre 22 et 39 en 1<sup>ère</sup> année. Si certains établissements approchent et parfois dépassent même la capacité optimale de 36 élèves par classe, certains autres restent assez loin de cette capacité d'accueil.

- Pour les filières scientifiques et technologiques (MP, PSI, TSI et BCPST), le taux de remplissage varie globalement entre 30 et 38 élèves par classe.

Pour les centres dont ce taux est inférieur<sup>7</sup> à 30, ceci s'explique soit par les dimensions réduites des salles de classe, soit par le manque de

<sup>7</sup> Notamment le lycée Ibn Tahir d'Errachidia pour la filière MP, le lycée Moulay Youssef de Rabat et le CPR de Tanger pour la filière PSI.



places à l'internat. À cela s'ajoute le problème des débouchés pour la filière PSI<sup>8</sup>.

- Pour les autres filières (ECS, ECT et LSH), le taux de remplissage oscille entre 10 et 23 élèves par classe. Ceci est dû essentiellement au peu d'intérêt que suscitent ces filières chez les bacheliers. Ce faible intérêt s'explique lui même par le problème des débouchés qui reste posé pour ces filières de CPGE.

### 5.1.2 Répartition par genre

Le tableau ci-dessous donne la répartition globale filles/garçons en 1<sup>ère</sup> année et en 2<sup>ème</sup> année des établissements publics de CPGE.

**Tableau 15. Répartition globale des élèves des CPGE par genre.**

	1 <sup>ère</sup> année		2 <sup>ème</sup> année		Total	
Filles	1128	41,9%	812	34,9%	1940	38,6%
Garçons	1566	58,1%	1515	65,1%	3081	61,4%
Total	2694	100%	2327	100%	5021	100%

Sur un total de 5 021 élèves inscrits dans les différents établissements publics de CPGE, 38,6% sont des filles :

- 2 694 sont inscrits en 1<sup>ère</sup> année, dont 1 128 sont des filles (41,9%) ;
- 2 327 sont inscrits en 2<sup>ème</sup> année, dont 812 sont des filles (34,9%).

L'annexe 7 donne le détail de cette répartition dans les établissements publics et selon les différentes filières de CPGE.

### 5.1.3 Répartition par nationalité

Cette année, les différents établissements publics de CPGE accueillent 95 élèves étrangers de 18 nationalités différentes :

- 50 en 1<sup>ère</sup> année;
- 45 en 2<sup>ème</sup> année.

Ces élèves sont inscrits dans les filières MP, PSI, TSI et BCPST. Il est à noter que 77% des élèves étrangers sont inscrits dans la filière MP. L'annexe 8 donne leur répartition par filière dans les différents CPGE.

<sup>8</sup> Même s'il faut relativiser ce propos, car lors de la session 2008 du CNC, et à l'exception de l'ENPL, de l'ENSIAS, de l'ERA et de l'ERN, toutes les autres écoles recrutent des candidats à partir de la filière PSI.

## 5.2. Aspect qualitatif

Depuis leur création en 1985, les CPGE attirent les meilleurs bacheliers. Le tableau ci-dessous donne le bilan des mentions au baccalauréat des élèves inscrits en CPGE. On peut remarquer que sur un total de 2694 élèves inscrits en première des CPGE publiques au titre de l'année scolaire 2008/2009 :

- 28% ont la mention « Très Bien » au baccalauréat ;
- 56% ont obtenu une mention « Bien » au baccalauréat.

Ceci témoigne de la qualité de la sélection à l'entrée des élèves en CPGE.

**Tableau 16. Bilan des mentions au BAC des élèves inscrits en 1ère année des CPGE.**

Mention	MPSI	PCSI	TSI	BCPST	ECS	ECT	LSH	Total	%
TB	604	103	31	5	0	3	10	756	28%
B	947	188	230	29	20	44	48	1506	56%
AB	149	55	80	26	2	47	3	362	13%
P	2	2	8	7	0	1	0	20	1%
Total	1742	357	350	67	22	95	61	2694	100%

# Chapitre 3 : Accès en deuxième année

## 1. Accès à partir de la première année

À la fin de la première année des CPGE, le conseil de classe délibère et décide des étudiants admis en 2<sup>ème</sup> année sur la base des notes du contrôle continu (devoirs surveillés, interrogations écrites et orales, ...).

Il est à noter qu'aucun redoublement n'est toléré en première année de CPGE.

Les élèves admis en 2<sup>ème</sup> année de CPGE ont la possibilité de continuer leurs études dans un autre centre de CPGE notamment ceux disposant d'une classe de MP\*<sup>9</sup> accessible aux meilleurs élèves de MPSI. Pour cela ils doivent formuler une demande auprès du centre CPGE d'accueil.

Ces demandes sont traitées par le conseil de classe du centre CPGE d'accueil, sur la base des résultats de la 1<sup>ère</sup> année et selon les dispositions de la note ministérielle N° 52 du 3 avril 2007.

Parmi les 2231 élèves inscrits en première année des différents établissements publics<sup>10</sup> de CPGE en 2007-2008, 2114 ont été admis à s'inscrire en 2<sup>ème</sup> année. Ce qui représente un taux moyen de passage de 1<sup>ère</sup> en 2<sup>ème</sup> année des CPGE de 94,8%. Le tableau ci-dessous donne les résultats moyens pour les différentes filières de CPGE.

**Tableau 17. Taux moyens de passage de 1<sup>ère</sup> en 2<sup>ème</sup> année dans les différentes filières des CPGE.**

MPSI	PCSI	TSI	BCPST	ECS	ECT	LSH	Global
95,2%	95,5%	89,1%	95,7%	100%	100%	100%	94,8%

Selon les établissements et les filières, le pourcentage de passage de 1<sup>ère</sup> en 2<sup>ème</sup> année varie de 79,3% à 100%. L'annexe 9 donne le détail des

<sup>9</sup> En 2008/2009, une classe de MP\* est ouverte dans chacun des établissements suivants : lycée Ibn Timiya (Marrakech), lycée Mohammed V (Casablanca), lycée Moulay Idriss (Fès) et lycée Moulay Youssef (Rabat).

<sup>10</sup> ERA et ERN non comprises.

pourcentages de passage de 1<sup>ère</sup> année en 2<sup>ème</sup> année par filière dans les différents établissements publics de CPGE.

## **2. Redoublement en 2<sup>ème</sup> année**

Les élèves de 2<sup>ème</sup> année, peuvent s'ils le souhaitent, demander de refaire la deuxième année des CPGE. Ces demandes sont traitées en début de l'année scolaire par le conseil de classe de l'établissement CPGE d'accueil. La note ministérielle N° 73 du 18 avril 2001 fixe toutes les modalités relatives à la conduite de cette opération.

# Chapitre 4. Résultats aux différents concours

Comme chaque année, au terme de leur deuxième année de scolarité en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles, les élèves des CPGE se sont présentés aux concours suivants :

- le Concours National Commun (CNC) d'admission aux grandes écoles d'ingénieurs marocaines ou assimilées ;
- le concours d'accès au cycle de préparation à l'agrégation dans les écoles normales supérieures pour les filières ECS, ECT et LSH ;
- les concours d'accès à certaines des grandes écoles françaises.

## 1. Concours national commun

### 1.1. Modalités et organisation

Les élèves des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles ayant effectué régulièrement la première et la deuxième année des Classes Préparatoires dans l'une des filières scientifiques et technologiques (MP, PSI, TSI ou BCPST) peuvent se présenter au Concours National Commun (CNC) pour l'admission dans les grandes écoles d'ingénieurs marocaines ou assimilées suivantes :

1. Académie Internationale Mohammed VI de l'Aviation Civile (AIAC) ;
2. École Hassania des Travaux Publics (EHTP) ;
3. École Mohammadia d'Ingénieurs (EMI) ;
4. École Nationale de l'Industrie Minérale (ENIM) ;
5. École Nationale des Pilotes de Lignes (ENPL) ;
6. École Normale Supérieure (ENS) ;
7. École Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique (ENSEM) ;
8. École Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des Systèmes (ENSIAS) ;
9. École Supérieure des Industries du Textile et de l'Habillement (ESITH) ;
10. École Royale de l'Air (ERA) ;

11. École Royale Navale (ERN) ;
12. Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV) ;
13. Institut National des Postes et Télécommunication (INPT) ;
14. Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA).

L'annexe 13 donne les coordonnées des grandes écoles d'ingénieurs qui participent au Concours National Commun (CNC).

Le concours comporte des épreuves communes écrites d'admissibilité et des épreuves orales d'admission.

À l'issue des épreuves écrites, le jury déclare une admissibilité générale. Il peut déclarer, parmi les admissibles, un certain nombre de candidats « Grands Admis (GA) » et d'autres « Admis par Dispense de l'Oral (ADO) ». Ils seront, les uns et les autres, dispensés des épreuves d'admission.

Les candidats déclarés admissibles et qui ne sont pas dispensés de l'oral doivent passer les épreuves communes orales d'admission.

L'inscription des candidats admis, dans les différentes écoles, se fait selon le classement définitif par ordre de mérite des candidats et dans la limite des places disponibles dans chaque école.

L'édition 2008 du CNC a connu la participation de 3480 candidats. Le tableau ci-dessous donne leur répartition en fonction des filières des CPGE.

**Tableau 18. Répartition des candidats du CNC selon les filières des CPGE.**

Filière	MP	PSI	TSI	BCPST	Toutes
Public	1 606	221	276	83	2 186
	57,9%	65,5%	96,2%	100%	62,8%
Privé	1 128	103	11	-	1 242
	40,7%	30,6%	3,8%	-	35,7%
Autres <sup>11</sup>	39	13	-	-	52
	1,4%	3,9%	-	-	1,5%
Total	2 773	337	287	83	3 480

## 1.2. Résultats

Le jury d'admissibilité proclame le classement final et global des candidats admis établi selon l'ordre suivant :

<sup>11</sup> Candidats marocains provenant des Classes Préparatoires françaises.

- Les candidats déclarés « Grands Admis (GA) » à l'issue des épreuves d'admissibilité (épreuves écrites) ;
- Les candidats Admis par Dispense de l'Oral (ADO) à l'issue des épreuves d'admissibilité (épreuves écrites) ;
- Les candidats admis sur la base de la note finale après examen oral.

Le tableau suivant donne le nombre total des admis par filière ainsi que les taux d'admission dans le public et dans le privé selon les différentes filières.

**Tableau 19. Répartition globale des admis au CNC selon les filières.**

Filière	MP	PSI	TSI	BCPST	Toutes
Total admis	1602	240	230	66	2138
Public	68,8%	81,0%	80,1%	79,5%	71,9%
Privé	43,1%	52,4%	81,8%	-	44,2%
Autres <sup>12</sup>	28,2%	53,8%	-	-	34,6%
Global	57,8%	71,2%	80,1%	79,5%	61,4%

L'annexe 10 donne les détails des résultats par filière et par centre de préparation.

## 2. Concours d'accès aux ENS

Les élèves de 2<sup>ème</sup> année des filières ECS, ECT et LSH des CPGE peuvent se présenter à un concours spécial d'accès aux cycles de préparation aux agrégations d'Arabe, de Français, d'Économie-Gestion et de Philosophie. Le tableau ci-dessous donne les résultats de ces concours :

**Tableau 20. Résultats au concours d'accès aux ENS pour les filières ECS, ECT et LSH.**

Filière	ECS	ECT	LSH	
Agrégation	Économie-Gestion	Arabe	Français	Philosophie
Nombre	13	19	17	-

## 3. Concours français

Les élèves de 2<sup>ème</sup> année des CPGE ont aussi la possibilité de se présenter aux d'accès aux grandes écoles françaises.

<sup>12</sup> Candidats marocains provenant des Classes Préparatoires françaises.

### 3.1. Modalités et organisation

Selon les accords bilatéraux entre la France et le Maroc, les épreuves écrites des concours ci-dessous sont organisées au Maroc. Il s'agit du :

- concours d'accès aux Écoles Normales Supérieures (ENS) ;
- concours d'accès à l'École Polytechnique (X) ;
- concours d'accès à Centrale-Supélec (CSE), voie internationale ;
- concours commun Mines Ponts (MP) ;
- Concours Communs Polytechniques (CCP) ;
- concours AGRO-VETO ;
- concours Ecricome-BCE.

Les épreuves écrites des concours français se sont déroulées cette année sur les trois sites suivants :

- lycée Descartes à Rabat ;
- lycée Lyauté à Casablanca ;
- lycée Paul Valéry à Méknès.

Le nombre total de dossiers de candidature est fixé par la capacité des centres d'examen. En 2008, ce nombre était de 510 dossiers pour les établissements publics et 58 dossiers pour les établissements privés, répartis comme suit :

**Tableau 21. Répartition des dossiers de candidature aux concours français.**

Établissements publics					Établissements privés		Total
MP	PSI	TSI	BCPST	EC	MP-PSI	EC	
408	30	32	10	30	50	8	568

La répartition des dossiers sur les différents établissements se fait selon les 2 critères suivants : l'effectif des élèves en 2<sup>ème</sup> année de CPGE de l'établissement et les résultats obtenus à la session précédente de ces concours.

Dans chaque établissement, le conseil de classe du premier trimestre de 2<sup>ème</sup> des CPGE arrête la liste des élèves candidats à ces concours.



### 3.2. Résultats

Le tableau ci-dessous donne le récapitulatif des résultats pour la session 2008 des concours français organisés au Maroc.

Tableau 22. Résultats dans les différents concours français.

		ENS	X	CSE	MP	CCP	BCE
<b>Candidats</b>	Public	25	104	257	367	510	30
	Privé	0	3	23	40	58	8
	Total	25	107	280	407	568	38
<b>Admissibles</b>	Public	0	12	10	44	409	NC
	Privé	0	1	NC	NC	37	NC
	Total	0	13	10	44	446	NC
<b>Admis</b>	Public	0	8	7	32	252	NC
	Privé	0	0	NC	NC	11	NC
	Total	0	8	7	32	263	NC

### 3.3. Bourses de mérite

Les bourses de mérite permettent aux plus méritants des élèves des CPGE lauréats des concours français, de poursuivre leurs études dans des filières prioritaires des grandes écoles françaises. Elles sont composées d'une part octroyée par le gouvernement marocain et d'un complément accordé par le gouvernement français.

Pour la session 2008, le bilan des bourses octroyées était comme suit :

- 117 bourses marocaines pour les écoles d'ingénieurs ;
- 88 bourses marocaines pour les écoles de commerce ;
- 42 bourses françaises pour les écoles d'ingénieurs.



**Annexe 1.**  
**Carte scolaire des établissements  
publics de CPGE**



**Carte scolaire des CPGE**  
**Établissements publics - 2008/2009**

N°	Établissement	Sigle	Ville	MP		PSI		TSI		BCPST		ECS		ECT		LSH		TOTAL		Tot.
				1 <sup>°</sup> A	2 <sup>°</sup> A	1 <sup>°</sup> A	2 <sup>°</sup> A	1 <sup>°</sup> A	2 <sup>°</sup> A	1 <sup>°</sup> A	2 <sup>°</sup> A	1 <sup>°</sup> A	2 <sup>°</sup> A	1 <sup>°</sup> A	2 <sup>°</sup> A	1 <sup>°</sup> A	2 <sup>°</sup> A	1 <sup>°</sup> A	2 <sup>°</sup> A	
1	Lycée Réda Slaoui	LRS-Ag	Agadir	4	4					1	1							5	5	10
2	Lycée Mohammed V	LMV-Be	Béni-Mellal	2	2													2	2	4
3	Lycée Al Khansaa	LAK-Ca	Casablanca	3										2	1			5	1	6
4	Lycée Mohammed V	LMV-Ca	Casablanca	5	6	2	2											7	8	15
5	Centre Pédagogique Régional	CPR-EI	El Jadida									1							1	1
6	Lycée Ibn Tahir	LIH-Er	Errachidia	2	2													2	2	4
7	Lycée Moulay Idriss	LMI-Fe	Fès	4	5	2												6	5	11
8	Lycée Ibn Al Wafid	LIW-Ke	Kénitra							1	1							1	1	2
9	Lycée Ibn Abdoun	LIA-Kh	Khouribga	2	2													2	2	4
10	Lycée Lissane Eddine Ibn Al-Khatib	LLK-La	Laâyoune	2	2													2	2	4
11	Lycée Ibn Timiya	LIT-Ma	Marrakech	5	5	3	3							1				9	8	17
12	Lycée de Référence	LRM-Me	Méknès												1	2		1	2	3
13	Lycée Omar Ibn Al-Khattab	LOK-Me	Méknès	4	4													4	4	8
14	Lycée Technique	LTM-Mo	Mohammadia	2	2			3	3									5	5	10
15	Lycée Omar Ibn Abdelaziz	LOA-Ou	Oujda	3	3			2	2									5	5	10
16	Lycée Omar Al-Khayyam	LOH-Ra	Rabat									1	1			1	2	2	3	5
17	Lycée Moulay Youssef	LMY-Ra	Rabat	5	7	2												7	7	14
18	Lycée Al-Khawarizmi	LTK-Sa	Safi					3	3									3	3	6
19	Collège Salmane Al-Farissi	CSF-SI	Salé	2														2		2
20	Lycée Technique	LTS-Se	Settat					2										2		2
21	Centre Pédagogique Régional	CPR-Ta	Tanger	3	3	2	2											5	5	10
22	Lycée Technique	LTT-Tz	Taza	2	2										1			2	3	5
23	Ecole Royale Navale	ERN-Ca	Casablanca	2	2													2	2	4
24	Ecole Royale de l'Air	ERA-Ma	Marrakech	2	1													2	1	3

Total	54	52	11	7	10	8	2	2	1	2	3	2	2	4	83	77	160
-------	----	----	----	---	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	-----



Annexe 2.  
Carte scolaire des établissements  
privés de CPGE





**Carte scolaire des CPGE**  
**Établissements privés - 2008/2009**

N.O.	Établissement	Sigle	Ville	MP		PSI		TSI		BCPST		ECS		ECT		LSH		Total		
				1 <sup>°</sup> A	2 <sup>°</sup> A	1 <sup>°</sup> A	2 <sup>°</sup> A	1 <sup>°</sup> A	2 <sup>°</sup> A	1 <sup>°</sup> A	2 <sup>°</sup> A	1 <sup>°</sup> A	2 <sup>°</sup> A	1 <sup>°</sup> A	2 <sup>°</sup> A	1 <sup>°</sup> A	2 <sup>°</sup> A	1 <sup>°</sup> A	2 <sup>°</sup> A	Tot.
1	G.S. Al-Qalam	GSQA	Agadir	1	1													1	1	2
2	Socrate	SOQR	Agadir	1	1													1	1	2
3	Al-Miza	MIZA	Casablanca	0	0													0	0	0
4	El-Bilia	BILI	Casablanca	1	1	1	1											2	2	4
5	G.S. la Résidence	GSRE	Casablanca	2	2	2	1						2	1				6	4	10
6	Galilée	GALI	Casablanca	3	2													3	2	5
7	Yassamine	YASS	Casablanca	1	1													1	1	2
8	Ibn Younès	YOUN	El Jadida															0	0	0
9	Al-Cachy	CACH	Fès	2	2													2	2	4
10	Al-Khayyam	KHAY	Fès	2	2													2	2	4
11	Marie Curie	MARI	Fès	2	1													2	1	3
12	ESCK	ESCK	Kénitra										1	1				1	1	2
13	Esset	ESST	Laâyoune										1	1				1	1	2
14	Ibn Al-Banna	IBNA	Marrakech	1	1													1	1	2
15	Koutoubia	KOUT	Marrakech	2	2	1	1											3	3	6
16	Lamrani II	LAMR	Marrakech	1	1													1	1	2
17	Marrakech	MARR	Marrakech	2	2													2	2	4
18	Ménara	MENA	Marrakech	1	1													1	1	2
19	Algèbre	ALGE	Méknès	0	0													0	0	0
20	Carnot	CARN	Méknès	1	2													1	2	3
21	Ibn-Ghazi Al-Meknassi	GHAM	Méknès	2	2													2	2	4
22	Omar Khayyam	OKHA	Mohammadia	1	1			0	1									1	2	3
23	Médiane	MEDI	Oujda	1	1													1	1	2
24	Pythagore	PYTH	Oujda	2	2													2	2	4
25	Al-Khawarizmy	KHAW	Rabat	3	4													3	4	7
26	Al-Madariss Al-Hassania	HASS	Rabat	0	0													0	0	0
27	Azzahra	AZZA	Rabat	1	1													1	1	2
28	G.S. Atlas	GSAT	Rabat	1	1							1	1					2	2	4
29	Ibn Al-Ghazi	GHAZ	Rabat	3	4													3	4	7
30	Thalès	THAL	Rabat	1	1													1	1	2
31	Al-Bayrouni	BAYR	Tanger	1	1													1	1	2
32	Sophosse	SOPH	Tanger	1	1													1	1	2

Total	40	41	4	3	0	1	0	0	1	1	4	3	0	0	49	49	98
-------	----	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----



**Annexe 3.**  
**Zones de sélection pour l'accès en**  
**1<sup>ère</sup> année des CPGE**



## AREF de sélection pour les différents centres de CPGE

AREF	Etablissement	Sigle	Ville	Filère	AREF																	
					CO	DA	FB	GC	GCBH	GS	LBSH	MT	MTH	OEL	OR	RSZZ	SMD	TA	THT	TT		
CO	Lycée Ibn Abdoun	LIA-Kh	Khouribga	MPSI	x																	
FB	Lycée Moulay Idriss	LMI-Fe	Fès	MPSI			x															
GC	Lycée Al-Khansâ	LAK-Ca	Casablanca	MPSI				x														
GC	Lycée Mohammed V	LMV-Ca	Casablanca	MPSI				x														
GC	Lycée Technique	LTM-Mo	Mohammadia	MPSI				x														
LBSH	Lycée Lissane Eddine Ibn Al-Khatib	LLK-La	Laâyoune	MPSI						x	x			x								
MT	Lycée Ibn Tahir	LIH-Er	Errachidia	MPSI								x										
MT	Lycée Omar Ibn AL-Khattab	LOK-Me	Méknès	MPSI					x			x										
MTH	Lycée Ibn Timiya	LIT-Ma	Marrakech	MPSI		x								x								
OR	Lycée Omar Ibn Abdelaziz	LOA-Ou	Oujda	MPSI												x						
RSZZ	Collège Salmane Al-Farissi	CSF-SI	Salé	MPSI													x					
RSZZ	Lycée Moulay Youssef	LMY-Ra	Rabat	MPSI													x					
SMD	Lycée Réda Slaoui	LRS-Ag	Agadir	MPSI														x				
TA	Lycée Mohammed V	LMV-Be	Béni-Mellal	MPSI																x		
THT	Lycée Technique	LTT-Tz	Taza	MPSI																	x	
TT	Centre Pédagogique Régional	CPR-Ta	Tanger	MPSI					x													x
FB	Lycée Moulay Idriss	LMI-Fe	Fès	PCSI			x										x					x
GC	Lycée Mohammed V	LMV-Ca	Casablanca	PCSI				x														
MTH	Lycée Ibn Timiya	LIT-Ma	Marrakech	PCSI	x	x				x	x		x	x				x	x			
RSZZ	Lycée Moulay Youssef	LMY-Ra	Rabat	PCSI													x					
TT	Centre Pédagogique Régional	CPR-Ta	Tanger	PCSI					x			x										x
CO	Lycée Technique	LTS-Se	Settat	TSI	x								x							x		
DA	Lycée Technique	LTK-Sa	Safi	TSI		x				x	x			x								
GC	Lycée Technique	LTM-Mo	Mohammadia	TSI				x	x								x					x
OR	Lycée Omar Ibn Abdelaziz	LOA-Ou	Oujda	TSI			x					x				x					x	
GCBH	Lycée Ibn AL-Wafid	LIW-Ke	Kénitra	BCPST			x		x			x				x	x				x	x
SMD	Lycée Réda Slaoui	LRS-Ag	Agadir	BCPST	x	x		x		x	x		x	x				x	x			
DA	Centre Pédagogique Régional	CPR-EI	El Jadida	ECS	x	x		x		x	x		x	x				x	x			
RSZZ	Lycée Omar Al-Khayam	LOH-Ra	Rabat	ECS			x		x			x				x	x				x	x
GC	Lycée Al-Khansâ	LAK-Ca	Casablanca	ECT				x	x	x	x			x				x	x	x		
MTH	Lycée Ibn Timiya	LIT-Ma	Marrakech	ECT	x	x								x								
THT	Lycée Technique	LTT-Tz	Taza	ECT			x						x				x				x	x
MT	Lycée de Référence	LRM-Me	Méknès	LSH			x		x				x				x				x	x
RSZZ	Lycée Omar Al-Khayam	LOH-Ra	Rabat	LSH	x	x		x			x	x			x	x			x			



Annexe 4.  
Répartition des élèves des  
différents établissements publics  
des CPGE









Annexe 5.  
Répartition des élèves des  
différents établissements privés  
des CPGE







Annexe 6.  
Nombre moyen d'élèves par classe  
dans les différents établissements  
publics des CPGE









Annexe 7.  
Répartition par genre des élèves  
des CPGE (établissements publics )







Annexe 8.  
Répartition des élèves par  
nationalité dans les différents  
établissements publics des CPGE









Annexe 9.  
Résultats du passage de 1<sup>ère</sup> en 2<sup>ème</sup>  
année des CPGE (établissements  
publics)







**Annexe 10.**  
**Résultats du Concours National  
Commun**

















**Annexe 11.**  
**Coordonnées des établissements  
publics des CPGE**









**Annexe 12.**  
**Coordonnées des établissements  
privés des CPGE autorisés pour  
l'année scolaire 2008/2009**







**Annexe 13.  
Coordonnées des grandes écoles  
participantes au CNC'2008**









## Annexe 14. Sigles utilisés



## Académies régionales d'éducation et de formation (AREF)

AREF	Code	Sigle
Rabat Salé Zemmour Zaïr	01	RSZZ
Grand Casablanca	02	GC
Gharb Chrarda Bni Hssen	03	GCBH
Méknès Tafilalt	04	MT
Fès Boulmane	05	FB
Tanger Tétouan	06	TT
Taza Al-Houceïma Taounate	07	THT
Oriental	08	OR
Oued Eddahab Lagouira	09	OEL
Laâyoune Boujdour Sakia Al-Hamra	10	LBSH
Guelmim Essmara	11	GS
Souss Massa Darâa	12	SMD
Marrakech Tansift Al-Haouz	13	MTH
Doukkala Abda	14	DA
Chaouiya Ourdigha	15	CO
Tadla Azilal	16	TA

## Séries du BAC

Série du BAC	Sigle
Sciences mathématiques	SM
Sciences expérimentales (option sciences physiques)	SX-SP
Sciences expérimentales (option sciences de la Vie et de la Terre)	SX-SVT
Sciences expérimentales (option sciences agricoles)	SX-Agro
Sciences et techniques électriques	STE
Sciences et techniques mécaniques	STM
Sciences économiques	SE
Sciences de gestion comptable	SGC
Lettres et sciences humaines	LSH
Enseignement originel	EO

## Filières des CPGE

CPGE	Sigle	1 <sup>ère</sup> A	2 <sup>ème</sup> A
Mathématiques Physique et Sciences de l'Ingénieur	MPSI	x	
Physique Chimie et Sciences de l'Ingénieur	PCSI	x	
Technologie et Sciences Industrielles	TSI	x	x
Biologie Chimie Physique et Sciences de la Terre	BCPST	x	x
Economie et Commerce - Option scientifique	ECS	x	x
Economie et Commerce - Option technologique	ECT	x	x
Lettres et Sciences Humaines	LSH	x	x
Mathématiques et Physique	MP		x
Physique et Chimie	PC		x
Physique et Sciences de l'Ingénieur	PSI		x

## Sommaire

Chapitre 1. Aperçu sur le dispositif des CPGE .....	3
1. Finalité du système.....	3
2. Organisation des enseignements .....	3
3. Carte scolaire 2008/2009 des CPGE .....	4
3.1. Établissements publics .....	4
3.2. Établissements privés.....	6
Chapitre 2. Accès en première année des CPGE .....	9
1. Modes d'accès aux CPGE.....	9
2. Accès suivant la voie 1.....	10
2.1. Conditions de candidature .....	10
2.2. Zones de sélection.....	11
2.3. Déroulement de l'opération de sélection et résultats .....	11
2.3.1. Accès en classe de MPSI .....	11
2.3.2. Accès en classe de PCSI .....	12
2.3.3. Accès en 1 <sup>ère</sup> année TSI.....	12
2.3.4. Accès en 1 <sup>ère</sup> année BCPST .....	13
2.3.5. Accès en 1 <sup>ère</sup> année ECS.....	13
2.3.6. Accès en 1 <sup>ère</sup> année ECT.....	14
2.3.7. Accès en 1 <sup>ère</sup> année LSH.....	14
3. Accès suivant la voie 2.....	14
4. Accès suivant la voie 3.....	15
5. Bilan global des inscriptions en 1 <sup>ère</sup> année des CPGE.....	15
5.1. Aspect quantitatif.....	15

5.1.1	Répartition des élèves par centre .....	16
5.1.2	Répartition par genre .....	17
5.1.3	Répartition par nationalité .....	17
5.2.	Aspect qualitatif .....	18
Chapitre 3 : Accès en deuxième année .....		19
1.	Accès à partir de la première année .....	19
2.	Redoublement en 2 <sup>ème</sup> année .....	20
Chapitre 4. Résultats aux différents concours .....		21
1.	Concours national commun .....	21
1.1.	Modalités et organisation .....	21
1.2.	Résultats .....	22
2.	Concours d'accès aux ENS .....	23
3.	Concours français .....	23
3.1.	Modalités et organisation .....	24
3.2.	Résultats .....	25
3.3.	Bourses de mérite .....	25
Annexe 1. Carte scolaire des établissements publics de CPGE .....		27
Annexe 2. Carte scolaire des établissements privés de CPGE.....		31
Annexe 3. Zones de sélection pour l'accès en 1 <sup>ère</sup> année des CPGE .....		35
Annexe 4. Répartition des élèves des différents établissements publics des CPGE .....		39
Annexe 5. Répartition des élèves des différents établissements privés des CPGE .....		43
Annexe 6. Nombre moyen d'élèves par classe dans les différents établissements publics des CPGE .....		47
Annexe 7. Répartition par genre des élèves des CPGE (établissements publics ) .....		51



Annexe 8. Répartition des élèves par nationalité dans les différents établissements publics des CPGE .....	55
Annexe 9. Résultats du passage de 1 <sup>ère</sup> en 2 <sup>ème</sup> année des CPGE (établissements publics).....	59
Annexe 10. Résultats du Concours National Commun .....	63
Annexe 11. Coordonnées des établissements publics des CPGE.....	71
Annexe 12. Coordonnées des établissements privés des CPGE autorisés pour l'année scolaire 2008/2009 .....	75
Annexe 13. Coordonnées des grandes écoles participantes au CNC'2008..	79
Annexe 14. Sigles utilisés.....	83
Académies régionales d'éducation et de formation (AREF) .....	85
Séries du BAC.....	85
Filières des CPGE .....	86